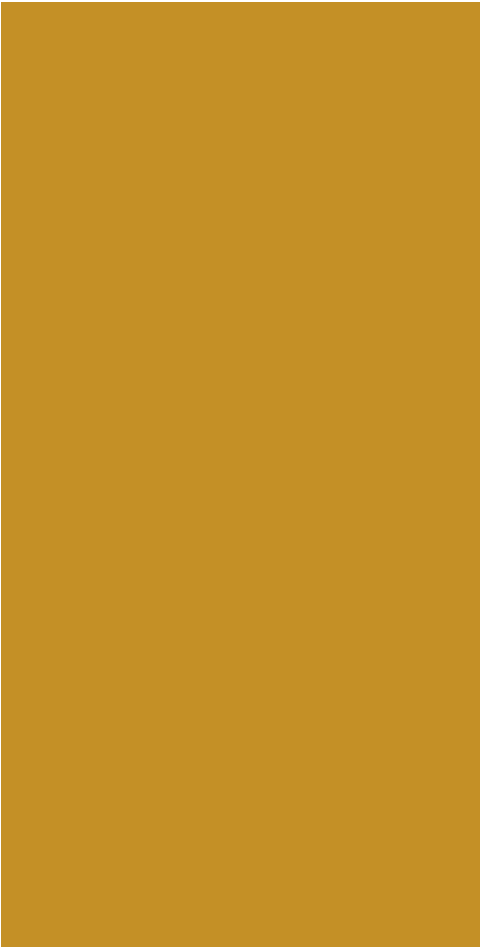




# La commission communale des impôts directs (CCID)

- 
- 1 - Composition de la CCID
  - 2 - Rôle et missions de la CCID
  - 3 - Fonctionnement de la CCID
  - 4 - Pour en savoir plus

## 1 – Composition de la CCID

- L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'**une CCID dans chaque commune**.
- L'article 1650 A du CGI rend désormais obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission se substitue à la CCID uniquement pour les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

## 1 – Composition de la CCID

- Désignation des commissaires

- ✓ Qui ?

**Les commissaires doivent remplir certaines conditions :**

- être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne,
- avoir plus de 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec la vie communale et la fiscalité directe locale.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

## 1 – Composition de la CCID

- ✓ Quand ? Dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil municipal
- ✓ Comment ? Désignation par le Directeur à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal
- ✓ Combien ?
  - 6 commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants,
  - 8 commissaires pour les autres communes.
- ✓ Durée du mandat ? Celle du conseil municipal
- Présidence de la commission

Assurée par le Maire ou l'adjoint délégué

## 2 – Rôle et missions de la CCID

- Mise à jour des procès-verbaux d'évaluation

**Désignation** avec le représentant de l'administration :

- de la liste des locaux de référence pour les locaux d'habitation et les locaux à usage professionnel,
- de la liste des locaux-types pour les locaux commerciaux et biens divers (sauf si une CIID a été instituée),
- des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

## 2 – Rôle et missions de la CCID

- **Evaluation des propriétés bâties et non bâties**

**Avis** sur les nouvelles évaluations des propriétés bâties (uniquement les locaux d'habitation si une CIID a été instituée) et non bâties déterminées par l'administration qui vont servir de base à l'ensemble des impôts directs locaux,

- **Information de l'administration** des changements affectant les propriétés bâties et non bâties non pris en compte par l'administration,

- **Avis sur les réclamations** portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## 3 – Fonctionnement de la CCID

- Convocation de la commission

- ✓ **Réunion annuelle à la demande du Directeur** ou de son délégué avec ou sans présence de l'administration,
- ✓ **Convocation par le Maire** ou son adjoint délégué ou le plus âgé des commissaires,
- ✓ Envoi des listes 41 bâti et non bâti à la collectivité.



### 3 – Fonctionnement de la CCID

- Tenue de la réunion

- ✓ **Présence du quorum obligatoire** (5 commissaires)
- ✓ **Présence d'agents de la commune** autorisée à la réunion (nombre variable selon la taille de la commune), présence d'autres personnes extérieures non autorisée,
- ✓ **Examen des nouveaux termes de comparaison** (uniquement ceux des locaux à usage d'habitation si une CIID a été instituée) et signature des procès-verbaux d'évaluation complémentaires (la présence de l'administration est obligatoire à la CCID si des procès-verbaux complémentaires sont présentés),
- ✓ **Avis sur les modifications d'évaluation** (uniquement des locaux à usage d'habitation si une CIID a été instituée) à partir des listes 41 bâti et non bâti transmises,
- ✓ **Décisions prises à la majorité des suffrages** (voix du Président prépondérante),
- ✓ **L'administration**, lorsqu'elle est présente, **ne vote pas.**

### 3 – Fonctionnement de la CCID

- Présentation des listes 41 bâti
  - ✓ Les listes 41 bâti recensent ligne par ligne l'ensemble des changements relatifs aux propriétés bâties pris en compte par l'administration fiscale depuis les précédentes listes présentées à la commission.
  - ✓ Elles sont présentées par catégories de locaux : locaux d'habitation d'une part, locaux commerciaux et biens divers d'autre part.
  - ✓ Elles sont transmises sous forme de listes « papier », ou sous format dématérialisé (CD-Rom) sur demande de la collectivité.

### 3 – Fonctionnement de la CCID

- Exemple de liste 41 bâti des locaux d'habitation**

EVALUATIONS FONCIERES DES PROPRIETES BATIES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES PAGE 1

LISTE 41 HP

DEPARTEMENT 14/11/2009

LOCAUX D'HABITATION OU PROFESSIONNELS  
LISTE DES CHANGEMENTS A SOUMETTRE A LA CCID  
POUR AVIS SUR LES NOUVELLES VALEURS LOCATIVES

SERVICE COMMUNE :

MONTANTS EN EUROS

N°	DONNEES PARCELLE- INVARIANT	GENERALES DU LOCAL ADRESSE DU LOCAL DENOMINATION DU PROPRIETAIRE	LOCAL LOCAL ANC-VL70	NOUVELLE			EVALUATION			MOTIF MISE A JOUR	
				NOUVELLE VL 70	AFF NP	SURF REELLE	EQ	COR	T CAT		
1	AK 423 A 160486	20 RUE CARNOT /MICHEL	MAISON 333	342	HAB	3	74	29	105	5M	LOCAL COMMERCIAL REPRIS EN H

- Exemple de liste 41 bâti des locaux commerciaux et biens divers**

EVALUATIONS FONCIERES DES PROPRIETES BATIES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES PAGE 1

LISTE 41 CBD

DEPARTEMENT 14/11/2009

LOCAUX COMMERCIAUX BIENS DIVERS ET ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS  
LISTE DES CHANGEMENTS A SOUMETTRE A LA COMMISSION COMPETENTE  
POUR AVIS SUR LES NOUVELLES VALEURS LOCATIVES

SERVICE COMMUNE :

MONTANTS EN EUROS

N°	DONNEES PARCELLE- INVARIANT	GENERALES DU LOCAL ADRESSE DU LOCAL DENOMINATION DU PROPRIETAIRE	LOCAL LOCAL ANCIENNE VL70	NOUVELLE			EVALUATION			LOCAL TYPE PV N°	TARIF	AJUST
				MOTIF DE MISE A JOUR NOUVELLE VL 70	AFF SURF REELLE (OU ES)	SURF POND	COM	PREF				
1	AD 30 A 46866	30 AV DE SAINT EVROULT SCI DU	COMMERCE 1098	CHANGEMENT DE CONSISTANCE 3656790	COM	750000	410000	214	C	015	9,91	0,90

### 3 – Fonctionnement de la CCID

- Présentation de la liste 41 non bâti

La liste 41 non bâti recense ligne par ligne l'ensemble des changements de nature de culture sur les parcelles de la commune pris en compte par l'administration fiscale depuis la précédente liste présentée à la commission.

Cette liste peut, sur demande de la collectivité, être transmise sur support dématérialisé.

- Exemple de liste 41 non bâti

LISTE 41 NB

DIRECTION :  
CDIF :

CHANGEMENTS AFFECTANT  
LE CLASSEMENT  
DES PROPRIETES NON-BATIES

PAGE : 1  
08/09/2012

COMMUNE :

MONTANTS EN EUROS

N°	ANNEE DE MISE A JOUR	PARCELLE IDENTIFIANT CONTENANCE	- SITUATION ANCIENNE -				REVENU CADASTRAL	*NAT DU *CHANGT* *PARC. *MERE	- SITUATION NOUVELLE -			
			ADRESSE DE LA PARCELLE NOM DU PROPRIETAIRE SUF CONTENANCE	SER NAT	CULT	REVENU CADASTRAL			SUF CONTENANCE	SER NAT	CULT	REVENU CADASTRAL
1	2012	BB 0166 0 01 66	0094 DE LA MAINGUAIS BOSSU/CATHERINE CHRISTIANE 0 01 66 A AB 01			7,29	*H1 *0099	0 01 66	A	S	00	0,00
2	2012	BY 0068 0 05 33	0006 DU MISSISSIPI MAUPPIN/MIREILLE THERSE 0 05 33 A S 00			0,00	*H1	0 05 33	A	AB	01	23,40
3	2012	BY 0352 0 01 58	0000 LE TERTREAU PANTECOUTREAU/GENEVIEVE ALYETTE CHARLOTTE MARI 0 01 58 A S 00			0,00	*H1 *0346	0 01 58	A	AB	01	6,94
4	2012	BY 0353 0 25 98	0000 LE TERTREAU PANTECOUTREAU/GENEVIEVE ALYETTE CHARLOTTE MARI J 0 15 98 A AG 02 K 0 10 00 A S 00			13,41 0,00	*H1 *0346	0 25 98	A	AB	01	114,07

NOMBRE DE PARCELLES CONCERNES PAR UN CHANGEMENT : 4

### 3 – Fonctionnement de la CCID

**En cas de désaccord** entre le représentant de l'administration et la commission, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours :

- **les évaluations sont arrêtées par l'administration,**
- les nouveaux termes de comparaison figurent sur le procès-verbal complémentaire des locaux d'habitation peuvent, après les 3 mois suivant l'affichage en mairie, être contestés devant la commission départementale des impôts directs et sur le chiffre d'affaires.

### 3 – Fonctionnement de la CCID

- Affichage des documents
  - ✓ **Aucune obligation** d'affichage des listes 41 bâti et non bâti, du procès-verbal de la réunion et du procès-verbal complémentaire des locaux commerciaux,
  - ✓ **Affichage obligatoire** du procès-verbal complémentaire des locaux d'habitation et du procès-verbal complémentaire des propriétés non bâties.

### 3 – Fonctionnement de la CCID

- **La révision des valeurs locatives des locaux professionnels**

Dans le cadre du processus de détermination des nouveaux paramètres d'évaluation des locaux professionnels issus de la révision des valeurs locatives, la CCID sera consultée. Elle devra donner son avis sur le projet qui lui sera soumis par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP).

Ce projet sera constitué :

- d'une carte départementale présentant le découpage en secteurs locatifs homogènes (le cas échéant, des cartes communales pour les communes donnant lieu à un découpage en plusieurs secteurs) ;

- d'une grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs pour les 38 catégories de locaux au sein de chaque secteur d'évaluation.

A compter de la remise du projet par la CDVLLP, la CCID disposera d'un délai de 30 jours pour donner son avis.



## 4 - Pour en savoir plus

- **Direction départementale/régionale des finances publiques**
- **Textes réglementaires** :
  - Code général des impôts : articles 1503, 1504, 1505, 1510, 1511, 1650 et 1653,
  - Article 345 de l'annexe III au CGI,
  - Livre des procédures fiscales : article R\*198-3 du LPF.
- **Site internet** : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)